

## Rapport du Président

Commission permanente  
du lundi 24 février 2025  
N° CP-2025-1-6-2  
N° applicatif 11250

### 6<sup>ème</sup> Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

#### Direction

Direction culture et patrimoine

### **CONCOURS 2025 DANS LE CADRE DU FESTIVAL "CHATEAUX ET LEGENDES" DU PROJET INTERREG "CHATEAUX RHENANS".**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique de préservation, de valorisation et d'accompagnement du patrimoine des châteaux forts, porteurs de l'identité alsacienne et rhénane et de l'attractivité du territoire.

Ce rapport propose à la Commission permanente d'approuver le règlement du concours d'illustration 2025, intitulé « Dessine-moi une Nixe ! », dans le cadre du festival « Châteaux et Légendes ».

#### **1. Le projet transfrontalier « Châteaux rhénans », au cœur de la politique châteaux forts de la collectivité**

##### **1.1. Rappel du contexte :**

Initié en décembre 2022 pour une durée de trois ans, le projet « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein : promotion et valorisation des châteaux forts du Rhin Supérieur* » vise à fédérer les initiatives scientifiques, culturelles, patrimoniales, touristiques et citoyennes pour promouvoir et valoriser les châteaux forts du Rhin Supérieur.

Grâce à un plan d'actions transfrontalier, il renoue avec l'histoire commune du territoire et renforce le sentiment d'appartenance au Rhin Supérieur, terre de châteaux.

Impulsé et porté par la Collectivité européenne d'Alsace, avec la coopération de 36 partenaires financiers d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg), de Suisse et d'Alsace, il repose sur quatre piliers complémentaires :

- **Rechercher** : identification du patrimoine et création d'un narratif commun (base de données des châteaux du Rhin Supérieur, fouilles archéologiques, colloques et collecte des mythes et légendes) ;
- **Animer** : festival « Châteaux et Légendes » sous la direction artistique de John Howe, concours, exposition itinérante, modélisation 3D ;
- **Promouvoir** : actions de communication et de valorisation touristiques (panneaux d'information, événements « vin et châteaux », supports de valorisation 3D, actions marketing) ;

- **Engager** : actions de soutien au renouvellement du bénévolat (réseau de châteaux et animations scolaires).

Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace adoptées par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace par délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022.

Porté à l'échelle rhénane, il permet aux citoyens de part et d'autre du Rhin de se réappropriier l'histoire médiévale commune et de créer du lien autour de l'imaginaire des châteaux-forts rhénans.

## **1.2. Rappel du coût et des financements :**

D'un montant global de 4,9 M €, il bénéficie d'un cofinancement FEDER de 2,9 M € dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur. Le reste à charge est couvert par des cofinancements de partenaires ainsi que par l'autofinancement.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que porteur de projet, assure la coordination entre les partenaires et est garante du reversement du FEDER aux partenaires.

Selon le plan de financement adopté en Comité de Suivi Interreg en date du 8 décembre 2022, le budget en dépenses porté par la Collectivité européenne d'Alsace (dépenses RH comprises) s'élève à 1 644 833 €.

Grâce au cofinancement européen FEDER (977 660 €) ainsi que des cofinancements des partenaires suisses et allemands (49 914 €), l'autofinancement de la Collectivité est réduit à 617 259 €.

L'ensemble des dépenses réelles s'élevant à un montant total de 1 013 698 € pour les 3 ans du projet est inscrit dans le budget de la politique châteaux forts et prévu sur le programme P258 sur les opérations P258O001, P258O002, P258O005, P258O016.

## **2. Un concours pour favoriser l'appropriation des légendes autour des châteaux rhénans, auprès d'un large public**

Dans le cadre du festival culturel « Châteaux & Légendes » du projet INTERREG Rhin Supérieur « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » précité, la Collectivité européenne d'Alsace organise la 3<sup>ème</sup> édition du concours d'illustration, du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2025.

Après l'édition 2023 consacrée aux dragons et l'édition 2024 aux géants (240 candidats étaient inscrits), le millésime 2025 aura pour thème « Dessine-moi une Nixe ! » (la Nixe est une nymphe, une ondine ou autre créature surnaturelle des eaux, dans les mythologies germaniques).

Ce concours est mené en partenariat avec :

- L'Ortenaukreis (Bade-Wurtemberg – Allemagne) ;
- La Staatliche Schlösser und Gärten (Bade-Wurtemberg – Allemagne) ;
- Le Musée d'Argovie (Canton d'Argovie - Suisse) ;
- L'Office de la culture du Jura (Canton du Jura – Suisse) ;
- La Generaldirektion Kulturelles Erbe (Rheinland-Pfalz – Allemagne).

Le règlement détaillé du concours est joint en annexe 1 au présent rapport et précise notamment les quatre catégories de candidats :

- 3 catégories « œuvres individuelles » :
  - Les 6-10 ans : novice
  - Les 11-15 ans : apprenti
  - Les 16 ans et plus : maître

- 1 catégorie « œuvre collective » (groupe) : guilde.

35 gagnants seront désignés au titre des « meilleures illustrations », et un prix « coup de cœur » sera attribué parmi les illustrations gagnantes de chaque catégorie individuelle.

Le budget du concours a été évalué à environ 2 800 €, financés à 60 % dans le cadre d'Interreg.

Le montant prévisionnel des frais du concours qui seront *in fine* supportés par la Collectivité européenne d'Alsace représente 40 % des dépenses totales soit environ 1 120 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le règlement du concours d'illustration 2025, intitulé « Dessine-moi une Nixe ! », dans le cadre du festival « Châteaux et Légendes » du projet Interreg Rhin Supérieur « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », joint en annexe 1 au présent rapport ;
- De préciser que le montant prévisionnel des frais du concours qui seront supportés par la Collectivité européenne d'Alsace représente 40 % des dépenses totales soit environ 1 120 €.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Types de prestation	Programme	Opération	Enveloppes	Tranches	Nature comptable	Montant
Interprétariat	P258	O001	P258E02	P258O001T25	(1348) 011-62268-311	1 200 €
Restauration	P258	O001	P258E02	P258O001T25	(1323) 011-6234-311	1 600 €
TOTAL						2 800 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.